

tences de la Communauté française et des Régions sont différentes mais complémentaires. Il est en effet urgent de mieux les articuler, et je m'y emploie.

Vous aurez lu dans la presse que j'ai jeté les bases d'une coopération entre tous les niveaux de pouvoir pour répondre aux attentes des professionnels du secteur cinématographique. Une première rencontre a eu lieu dans un climat très constructif. Un projet de charte est déjà en discussion. Elle traduira la volonté de chaque signataire de collaborer activement, sans préjudice de leurs compétences territoriales et matérielles respectives, et à développer des synergies avec les institutions et les professionnels du secteur. Ce document, une fois avalisé par les gouvernements, assurera la pérennité du dispositif au-delà des législatures politiques.

Comme vous le savez sans doute, la réunion conjointe des gouvernements du 18 avril a marqué son accord de principe sur la création de cette plate-forme. Elle a chargé un groupe de travail de rédiger, en concertation avec les représentants des autres gouvernements, un projet d'accord de coopération visant à lui garantir une assise juridique.

Depuis les articles parus dans la presse, j'ai rencontré M. Marcourt qui a cosigné la note que j'ai déposée au gouvernement sur l'installation de la plate-forme cinéma qui approuve la charte des principes de collaboration et l'idée d'un accord ultérieur de coopération qui devrait être présenté à toutes les entités ayant le cinéma dans leurs compétences.

Je ne souhaite évidemment pas me limiter à la plate-forme cinéma. J'ai rencontré le ministre Marcourt et le ministre-président de la Région wallonne pour tenter de définir une politique coordonnée du secteur du livre. Ils ont accueilli très favorablement cette proposition qui constituerait une nouvelle forme de synergie.

À la demande des professionnels, je poursuivrai dans cette voie.

M. Marcourt et moi-même sommes donc sur la même longueur d'onde. Notre volonté n'est pas de régionaliser la culture dans un mouvement de repli sur soi. Au contraire, l'objectif est d'envisager, avec mes collègues des Régions, le renforcement du dispositif sur le terrain.

Les politiques régionales peuvent également favoriser le déploiement de telles initiatives là où Bruxellois et Wallons en ont le plus besoin.

Mme Céline Fremault (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse. Quoi qu'il en soit, je vous trouve très conciliante et loyale envers votre col-

lègue !

3.3 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « plan Magellan de la RTBF et à la rénovation et à la vente d'une partie de Reyers »

Mme Caroline Persoons (MR). – En 2002, le conseil d'administration de la RTBF a approuvé le plan « Magellan ».

Établi sur la base d'un audit, ce plan s'accompagne d'un refinancement. Le budget d'investissement prévoit une participation de la Région wallonne, de la Cocof et de la Communauté française, mais aussi un apport de 50 millions d'euros de la RTBF, sur la base de ses recettes propres. En outre, au moins 10 millions d'euros doivent provenir de la valorisation immobilière du site du boulevard Reyers.

Où en sont les rénovations du site Reyers et le dossier de valorisation de cet actif immobilier ?

La Cocof participe au financement du plan « Magellan » à hauteur de 13,2 millions d'euros mais les versements sont étalés sur plusieurs années. Cet échelonnement ne compromet-il pas les projets de rénovation et d'investissements technologiques à Reyers ? Où en est-on ?

De plus, la RTBF doit financer ces investissements en réalisant la vente d'une partie du site Reyers. J'ai déposé une demande d'interpellation à la Région bruxelloise car la vente de Reyers pose des questions urbanistiques. J'ai également interrogé le ministre Cerexhe lors de la discussion budgétaire de la Cocof sur l'avancement des investissements. Selon le ministre : « Le plan Magellan estime que les surfaces qui lui sont nécessaires pourraient être ramenées de 62 000 m² à 51 000 m². Les 11 000 m² excédentaires sont susceptibles d'être commercialisés. » Ces calculs de surface sont-ils toujours d'actualité ?

Dans le plan, cette surface a clairement été valorisée au prix du m² de bureau à Bruxelles. La RTBF espère donc vendre ses surfaces à des firmes privées. Or cet espace est situé en zone d'équipements collectifs et non de bureaux.

Pour réaliser le plan et permettre à la RTBF de « rentabiliser » ses bâtiments, il faudra donc modifier l'affectation prévue au plan régional d'affectation du sol (PRAS) de la Région bruxelloise.

Quelles sont les démarches effectuées auprès du gouvernement bruxellois par la RTBF ou par vous-même pour obtenir cette modification qui

permettrait d'adapter le PRAS et plan particulier d'aménagement du sol (PPAS) ?

Si la vente des bâtiments de la RTBF s'élève à un montant supérieur à 10 millions d'euros, l'excédent sera-t-il partagé, comme prévu dans l'accord initial, entre les parties intervenues dans le montage financier au prorata de leur participation ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le programme de rénovation immobilière que la RTBF s'est fixé à Reyers se déploie à un rythme soutenu et en phase avec la réorganisation générale de l'entreprise. À Bruxelles, la RTBF a scindé le projet de transformation et de rénovation du site de Reyers en plusieurs phases.

La première porte sur l'aménagement d'un nouvel ensemble de salles techniques dites salles ICT (Information et communication technologique), d'une surface d'environ 1 500 m².

Cet ensemble comprend la salle technique principale, destinée à accueillir 160 baies informatiques, le centre opérationnel pour l'envoi et la réception de signaux codés nobles depuis et vers la RTBF – les signaux nobles transmettent un contenu comme du son ou de l'image – et les régies finales de la TV.

Ces trois zones constituent l'essentiel des équipements stratégiques de la RTBF, actuellement dispersés sur le site et dont le regroupement permettra notamment d'assurer la sécurisation de l'accès et de l'alimentation électrique.

La fin des travaux d'aménagement de la salle ICT est fixée à juin 2008. Le coût de ce projet s'élève à deux millions et demi d'euros, TVA comprise.

La migration et l'installation des équipements technologiques (les baies informatiques, les serveurs, le pupitre, les consoles, le monitoring,...) se poursuivront ensuite durant une année.

De même une nouvelle *news room*, réunissant les rédactions des radios, télévisions et nouveaux médias est en ce moment en chantier et sera achevée en juin.

Une deuxième phase verra se dérouler les travaux de rénovation lourde de l'ensemble du site Reyers. Les architectes et les bureaux d'études ont commencé leur mission en juin 2007 et déposé leur première esquisse fin 2007. Les travaux prévus à partir du premier trimestre 2009 seront réalisés par phases jusqu'en 2011-2012, en vue de garantir la continuité de la production en fonction de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.

L'échelonnement de la participation financière de la Cocof ne pose donc *a priori pas* de problèmes à la RTBF. Les négociations sur l'intégration de l'entrée « Diamant » de la RTBF dans le vaste projet immobilier et urbanistique, développé par les promoteurs CIB, CFE et MCM (Agoria), à l'angle du boulevard Reyers et de la rue Colonel Bourg, se poursuivent. Un projet de convention entre ces partenaires privés et la RTBF est en voie de conclusion.

Vous me demandez si les calculs de surface sont-ils toujours d'actualité. Le plan de redéploiement de l'entreprise prévoit un budget global immobilier de 35 millions d'euros, TVA comprise, dont 10 millions doivent provenir de la recette générée par la réalisation d'une partie des actifs situés sur le site.

La réflexion relative aux typologies des espaces de production et à la restructuration des bâtiments de Reyers a dégagé quelques scénarios d'appropriation et de ré-agencement des surfaces de travail. La RTBF a retenu un scénario qui fait apparaître des surfaces excédentaires à valoriser. Les auteurs du projet de la RTBF ont déjà réalisé les premières esquisses selon une étude en profondeur de conception et d'élaboration technique et architecturale du projet de rénovation de Reyers. En effet, au terme d'une analyse détaillée des besoins actuels de la RTBF et des possibilités d'optimisation des espaces, il apparaît que les 62 000 m² occupés actuellement par la RTBF, hors parkings couverts, sur le site Reyers, pourraient être réduits à 51 000 m², voire moins.

Une surface de minimum 11 000 m² pourrait donc être concédée. En densifiant l'occupation des espaces, la RTBF estime pouvoir dégager non plus 11 000 mais 22 000 m² excédentaires. Suivant le scénario immobilier actuellement privilégié par la RTBF, ces surfaces seraient constituées des étages cinq à onze du bâtiment M, activités tertiaires, et du bloc V, atelier décors, qui pourrait être désaffecté.

La RTBF a-t-elle effectué des démarches auprès du gouvernement bruxellois pour l'adoption du plan régional d'affectation du sol et du plan particulier d'aménagement du sol ? Le PRAS autorise l'implantation de bureaux en zone d'équipements pour autant qu'un PPAS le précise. Le site de Reyers comprend deux parties : la partie ouest sur laquelle est implanté l'ensemble des bâtiments de la RTBF – entre le boulevard Reyers et l'enclos des Fusillés – est reprise au PRAS en zone d'intérêt collectif ou de service public ; la partie est, arborée et située entre l'enclos des Fusillés et l'avenue GeorGIN, est reprise en zone mixte. Le PRAS n'au-

torise des immeubles de bureaux et d'activités de production de biens immatériels en zone d'équipements d'intérêt collectif que moyennant l'adoption préalable d'un PPAS. Un arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale devrait décider d'approuver un PPAS pour la partie ouest du site.

Enfin, il est sans doute prématuré de discuter ici de la répartition de recettes nouvelles ou du produit d'une vente au privé. La RTBF lancera prochainement auprès des acteurs de l'immobilier belge un marché de service dont les missions de consultance porteront sur l'étude des potentialités de mise en valeur des espaces excédentaires sur le site de Reyers. Cette étude aura pour but d'aider la RTBF à définir et sélectionner la meilleure solution en fonction de ses objectifs financiers d'organisation, de redéploiement et de fonctionnement. Aucune piste de valorisation n'est à écarter : vente, rénovation suivie de location, partenariat public-privé, concession, démarches auprès d'investisseurs potentiels, opérations de promotion immobilière, etc. Voilà l'état actuel de la transformation du site de Reyers suivant le plan « Magellan ».

Mme Caroline Persoons (MR). – D'après mes estimations, la surface valorisable serait de 11 000 m². Vous citez le chiffre de 22 000 m², soit le double, ce qui m'étonne quelque peu.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que la RTBF se prive de possibilités de développement qu'offre le site de Reyers.

3.4 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « renouvellement du contrat-programme du Centre culturel du Botanique »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Dans quinze jours seront inaugurées les « Nuits Botanique », événement phare de la culture en Communauté française. Je profite de l'occasion pour revenir sur le contrat-programme de cette institution.

Le Botanique organise plus de deux cents concerts par an et des expositions dont la qualité est saluée par tous les médias, y compris à l'étranger. La fréquentation des salles est en hausse. Malgré cela, son avenir reste incertain. Ces incertitudes créent un climat que les observateurs du monde artistique qualifient de « lourd ». Un article du quotidien *Le Soir* a fait état de l'inquiétude qui règne au sein de l'institution et du manque de soutien de la part de la tutelle. La présidence du conseil d'administration semble attiser certains appétits, alors qu'aucune vacance

de la fonction n'a été officiellement déclarée. L'actuel président semble d'ailleurs accomplir sa mission à la satisfaction générale. Souhaitez-vous néanmoins un changement à la présidence du Botanique ?

Je souhaiterais également vous poser d'autres questions.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Botanique est sans contrat-programme. Le précédent avait été prolongé d'un an. L'institution se trouve ainsi privée d'un outil essentiel à sa stabilité et à sa sérénité. Elle ne possède plus la base juridique pour recevoir des subventions.

Elle peut pourtant difficilement être prise en défaut puisqu'elle avait déposé un projet de nouveau contrat-programme dès juin 2006, respectant ainsi ses obligations.

Après plus de 17 mois de réflexion, vous avez adressé au Botanique, en novembre 2007, un autre projet de contrat-programme. Ce dernier ne constitue en rien une réaction au projet pourtant rédigé après un long travail de fond par les organes de gestion du centre culturel. Cette absence totale de concertation, assez inhabituelle dans les relations entre la tutelle et une institution de cette importance, n'a pas manqué de surprendre le conseil d'administration d'autant que le Botanique ne refuse pas du tout de se remettre en question.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire ce qui a justifié ce manque de concertation ? Où en sont les discussions du futur contrat-programme ? Nous sommes bientôt en mai, il est grand temps que ce contrat sorte des limbes, nous l'attendons depuis un an et demi !

L'article 8 du contrat-programme stipulait sans ambiguïté que « le centre culturel est tenu d'adresser à la Communauté française, six mois avant l'expiration du contrat-programme, un rapport général sur la période écoulée, accompagné des grandes lignes et axes prioritaires d'un nouveau contrat-programme. » Cette obligation a été scrupuleusement respectée par le conseil d'administration. Pourquoi n'avez-vous pas réagi à cette proposition, préférant envoyer dix-sept mois plus tard un tout autre projet ? Ne s'agit-il pas d'un certain « mépris » pour cette institution, ô combien importante dans notre Communauté ?

Par ailleurs, il est fait mention dans le projet envoyé par vos soins en novembre dernier de l'entrée en scène d'un nouvel intendant général en cours de contrat-programme. Ceci ferait, dites-vous, l'objet d'un avenant adaptant les missions et le cahier des charges du Botanique au projet artistique du nouvel arrivé. Vous ne faites pas mention